

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.



N° 191.

SAMEDI.

11 AOÛT 1832.

### ÉGYPTE.

ALEXANDRIE, 1<sup>er</sup> juillet. — A la suite d'un combat livré le 12 juin, la ville de Damas a ouvert ses portes le 13 à Ibrahim-Pacha.

Les détails de ces faits sont publiés dans le 4<sup>e</sup> *Bulletin de l'armée de Syrie*, daté du 23 juin.

L'armée égyptienne, à Damas, est de trente mille hommes seulement, une division de 20,000 hommes ayant été détachée pour observer le camp de Hamah. Deux nouveaux régimens sont partis du Caire, ce qui complètera 60,000 hommes sous les ordres d'Ibrahim-Pacha.

De Damas, l'armée égyptienne va se porter sur Alep, pour occuper les gorges par où les Ottomans doivent déboucher s'ils veulent tenter quelques efforts afin de disputer la conquête de la Syrie.

En réponse au *fatwa* de Constantinople, on a réuni au Caire tous les ulémas et pontifes de la religion pour leur soumettre diverses questions, entre autres celle-ci : « Si un sultan qui, depuis qu'il est au trône, n'a fait que démembrer l'empire pour en distribuer les lambeaux aux ennemis du Coran, qui sans cesse a fait répandre le sang musulman, par les bras des musulmans, n'est pas indigne de régner davantage, et s'il n'y a pas lieu à le renvoyer pour rappeler son fils à la couronne. » Les pontifes de la première cité sainte (la Mecque) seront également consultés, comme ceux de Damas qui est une autre ville sainte, ainsi que le Caire : il ne manquera que Bagdad pour avoir l'adhésion de tous les lieux saints.

L'escadre égyptienne est toujours à louveroy et s'exerce devant notre port.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE. — La prise de Saint-Jean-d'Acre par le rebelle Ibrahim a été annoncée dans l'une de nos feuilles précédentes. La ville de Damas ayant été constamment considérée comme faisant partie des lieux saints, S. H. n'a point voulu consentir à ce que cette contrée devint le théâtre de la guerre. Les événemens survenus dans cette ville, depuis une année, et qui étaient dus à un petit nombre de malfaiteurs isolés dans leurs mauvais sentimens et leurs actes criminels, furent couverts du manteau de l'amnistie aussitôt que désavoués par la grande majorité des habitans. Le gouvernement répondit à leur déclaration de soumission, en leur envoyant un visir connu par sa douceur et sa modération, Hadji-Ali-Pacha.

Les affections religieuses qui se rattachent au sol de cette ville éloignèrent la sublime Porte de la pensée d'y faire élever des fortifications et de la faire occuper par un corps de troupes. Le gouvernement a voulu éviter, autant qu'il était en lui, le malheur de souiller cette terre sacrée du sang musulman versé par des mains musulmanes. Après la prise d'Acre, il était facile de prévoir qu'Ibrahim, qui a foulé aux pieds tout ce que les croyans respectent, se porterait sur Damas.

Les derniers rapports parvenus de cette contrée font connaître qu'une partie des troupes réunies pour le siège d'Acre a marché sur Damas et s'en est emparée. Cette ville est ouverte et sans aucune défense. Les habitans n'ont donc pu opposer de résistance, et le gouverneur Ali-Pacha, qui n'avait point de troupes à sa disposition, s'est vu forcé de quitter la ville et de se retirer dans la plaine.

L'armée sous les ordres d'Hussein-Pacha s'avance en bon ordre, et aussi vite que peuvent le permettre les chaleurs de la saison. Les premiers coups qu'elle portera feront sans doute connaître aux rebelles que leurs projets, pas plus que tous ceux de même nature qui les ont précédés, ne sauraient à aucune époque obtenir plus de succès.

Le 26 de mouharrem (25 juin). — Dans une audience impériale à laquelle assistait seul le Séraskir pacha, Mustapha Nadir Effendi, secrétaire intime du sultan, a été admis en présence de S. H., qui lui a fait connaître qu'elle venait de l'élever à la dignité de visir, et lui confiait le gouvernement du Sandjak de Tricala. Akmet Pacha, général de division de la garde, a été également introduit et élevé au visiriat avec le titre de conseiller-militaire du palais. Ces deux fonctionnaires ont été revêtus, par le maître de cérémonies, de *hawains* (manteau) distinctifs de leur nouveau grade. Le Séraskir-pacha a attaché lui-même à leur poitrine la décoration en brillans.

Sur les représentations faites au gouvernement que l'ex-gouverneur de Bagdad, Davoud-pacha, résidant actuellement à Brousse, n'avait pas des moyens suffisans d'existence, S. H. vient de lui assigner un traitement annuel pour lui et sa famille. Le sultan, après avoir pardonné à un sujet rebelle qui avait encouru toute la rigueur des lois, veut encore le soustraire à l'une des tristes conséquences de la révolte, la misère. Le trésor est chargé de compléter le bienfait de la clémence impériale.

(*Moniteur Ottoman.*)

— L'intention irrévocable de S. H. est de punir Méhémet-Ali et son fils. Mais sa justice ne confond point avec les grands coupables les hommes faibles que leurs ruses, leur pouvoir, leurs promesses ont pu séduire et

entraîner dans leur parti. Il a été déclaré qu'amnistie pleine et entière serait accordée à tous ceux qui, après avoir ouvert les yeux sur leur faute et embrassé la voie du repentir, rentreraient dans l'obéissance et reviendraient à leur souverain. Nedgil Effendi a été chargé de cette mission de clémence : Il a fait plusieurs voyages en Egypte et en dernier lieu dans la province de Hidjas ; les habitans de ces contrées lui sont connus, il possède leur confiance. C'est lui qui leur garantira le pardon impérial, et dissipera les craintes qu'ils pourraient concevoir sur la sévérité militaire du feld-maréchal, et la prompte justice des lois de la guerre dans un pays insurgé. La présence de ce commissaire aidera, on l'espère, à ramener la paix et la confiance parmi des populations égarées et subjuguées par la force. C'est dans ce but qu'il a été envoyé au camp.

### RUSSIE.

PÉTERSBOURG, 25 juillet. — Par ukase, du 23 juin, S. M., vu l'inconvénient qui résulte de ce qu'en fait de monnaie de cuivre, il ne se trouve en circulation que des pièces de deux kopeks, et désirant mettre la valeur intrinsèque en concordance avec la valeur nominale du métal, a prescrit que, pour la nouvelle monnaie à confectionner, il sera battu d'un puds de cuivre (40 lb.) 36 roubles. La nouvelle monnaie consistera en quatre pièces, savoir : de 10, de 5, de 2 et de 1 kopeks. L'exportation de la nouvelle monnaie de cuivre sera permise sur le même pied que celle des monnaies d'or et d'argent. L'exportation des anciennes monnaies de cuivre en lingots de la valeur de 24 roubles, coulés d'un puds, continue d'être prohibée.

— La comtesse de Wittgenstein, née princesse Stéphanie Radziwill, est décédée à Ems (grand-duché de Nassau), dans la nuit du 26 au 27 juillet. Avec elle s'éteint le dernier rejeton de la plus puissante famille de Lithuanie. Dans le temps de l'ancienne république de Pologne, c'était la première et la plus riche maison parmi les familles particulières de l'Europe, la cinquième partie de la Lithuanie lui appartenait.

### DANEMARCK.

COPENHAGUE, 24 juillet. — Après la clôture des délibérations des notables des duchés de Schleswig et Holstein sur les projets de loi relatifs à l'établissement des états provinciaux, on a continué les travaux de la nouvelle organisation, qui, aux termes de la décision de S. M., devra être mise en vigueur en même temps que les assemblées d'états.

Cette organisation, qui sera commune au duché de Schleswig, et qui d'abord ne devait s'appliquer qu'au Holstein, consiste principalement dans la séparation complète du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, ainsi que dans l'établissement d'une cour d'appel commune aux deux duchés.

La commission chargée d'examiner s'il convient d'étendre au duché de Schleswig cette nouvelle organisation, se compose du ministre d'état, président de la chancellerie, comte de Moltke, du baron de Brockdorff, chancelier du duché de Holstein, de M. Spies, chancelier du duché de Schleswig, et du conseiller de conférence Hæpp, procureur-général des duchés. Il est probable qu'elle aura terminé ses travaux avant la fin du mois prochain, et que les résultats en seront prochainement soumis à la sanction royale.

(*Mercur d'Altona.*)

### GRAND-DUCHÉ DE BADE.

CARLSRUHE, 3 août. — On assure que le roi de Wurtemberg est sur le point de conclure avec le roi Louis de Bavière un traité dont le but serait de s'opposer à l'exécution du protocole de Francfort, avec bien plus d'énergie encore que ne l'a essayé le gouvernement de Stuttgart dans une ordonnance récente. Ce qui est certain, c'est que des agens, munis de part et d'autre de pouvoirs assez étendus ont commencé à tenir des conférences pour s'entendre à ce sujet, au nom de leurs arbitres respectifs. Le grand-duc de Bade, informé de ces projets, a dit qu'il n'entrerait dans aucune alliance contre la Prusse et l'Autriche. On croit que le jeune électeur de la Hesse se déclarera de la même manière. Mais il est à croire, d'un autre côté, qu'un grand nombre des gouvernemens secondaires, et notamment celui de la Saxe royale, se réuniront avec le Wurtemberg et la Bavière pour révoquer les votes donnés à Francfort le 28 juin, votes nuls par deux motifs : d'abord parce qu'ils sont contraires aux constitutions des états allemands ; et en second lieu, parce que le président de la diète, en faisant précéder les six articles d'un discours qu'on n'avait d'avance communiqué à aucun gouvernement, et qui interprétait les six articles autrement qu'on ne l'avait fait auprès des divers cabinets, a surpris la religion des envoyés, et par conséquent de leurs gouvernemens.

### SUISSE.

Sur la proposition de la commission nommée *ad hoc*, la diète fédérale suisse a pris, le 31 juillet, la décision suivante :

1° Tous les cantons de la confédération sont requis, en vertu des devoirs qu'ils ont à remplir envers la commune patrie, de mettre sur pied leur contingent fédéral, et la réserve de toute arme. Ils sont en outre requis d'équiper et armer ces deux contingents, de manière à ce qu'ils soient prêts à répondre au premier appel.

2° Tous les cantons sont également invités à organiser, sans délai, leur landwehr, dans la proportion prescrite par les décrets de la diète des 17 et 27 janvier 1831.

— On lit dans la *Sentinelle genevoise* :

« Nous recevons à l'instant une nouvelle dont nous garantissons l'authenticité, et sur laquelle nous ne saurions trop appeler l'attention de la France et du gouvernement.

« Les Autrichiens viennent de concentrer de grandes forces auprès de Bregenz sur le lac de Constance; 128 pièces d'artillerie toutes attelées avec leurs caissons, sont déjà arrivées, et le chargé d'affaires auprès du duc de Bade a demandé à ce souverain l'autorisation d'occuper Constance. Le grand-duc a d'abord refusé, en invoquant les traités qui garantissent l'inviolabilité de son territoire; mais l'Autriche a menacé d'agir de vive force, et le duc sera obligé de céder.

« Il est évident que l'occupation de Constance par l'armée autrichienne en-deçà du Rhin n'est qu'un moyen de s'ouvrir le chemin de la France à travers cette partie de la Suisse, car ce ne peut pas être comme moyen d'exécution des décisions de la diète de Francfort, puisque Constance est entièrement séparé du reste du duché de Bade. De Constance à Zurich, de Zurich à la frontière de France, il n'y a que quelques jours de marche, et il n'y a pas d'armée de ce côté! »

— On écrit de Lucerne, 3 août : « Le directoire a reçu la nouvelle officielle que des renforts étaient arrivés aux troupes autrichiennes stationnées sur nos frontières. »

#### ANGLETERRE.

LONDRES, 6 août. — Les diamans du duc d'York et ses autres bijoux, qui sont d'une valeur considérable, vont être vendus au bénéfice de ses créanciers.

— On prétend que le prince Othon, en prenant possession du trône de la Grèce, recevra la main de la sœur de l'empereur de Russie.

Du 7. — Le marquis de Palmella est arrivé à Londres, il restera ici une quinzaine de jours, après quoi il ira rejoindre l'empereur. S. Exc. paraît ne pas douter du succès de l'expédition. On présume aussi que la mission dont il est chargé pour notre gouvernement, réussira. On n'en connaît pas au juste l'objet; aussi a-t-elle donné lieu à beaucoup de spéculations à la bourse. Mais on croit généralement que c'est pour tâcher de faire reconnaître dona Maria, comme reine, par le gouvernement anglais.

— On écrit d'Oporto, en date du 29 : L'ennemi est à Amarante et à Vouga, et ne paraît pas disposé à une nouvelle attaque; il s'occupe à fortifier la ville de manière à pouvoir résister à une armée considérable. Don Pedro a maintenant 4000 volontaires, indépendamment de 800 autres qui ont été incorporés dans la ligne.

— D'après une lettre d'Oporto, le feu y aurait été mis au grand couvent de St-François, qui sert de caserne à une grande partie des troupes de don Pedro, et qui aurait été entièrement brûlé; 5 personnes seulement auraient péri.

— Il est arrivé ici une malle du Brésil, apportant des lettres jusqu'au 10 juin, et 44,000 dollars, dont 17,000 ont été retirés du navire naufragé *Thétis*.

— Les familles portugaises continuaient d'émigrer de Rio-Janeiro. Mais les affaires politiques étaient toujours dans le même état.

#### FRANCE.

PARIS, 7 août.

L. M. le roi, la reine et la famille royale, parties de Saint-Cloud hier avant-midi, sont arrivées à Compiègne à sept heures du soir. Partout sur le passage de L. M. les gardes nationales s'étaient réunies; à St-Denis, à Gonesse, à Louvres, à Senlis, elles faisaient retentir l'air des plus vives acclamations. Quatre escadrons du 2<sup>e</sup> régiment de carabiniers et quatre escadrons du 9<sup>e</sup> cuirassiers étaient rangés en bataille hors de Compiègne, sous le commandement de M. le lieutenant-général Merlin. L. A. R. les ducs d'Orléans et de Nemours ont parcouru au galop le front de ces deux régimens.

La ville tout entière était pavoisée de drapeaux tricolores. L'enthousiasme a été peut-être plus vif encore qu'au premier voyage.

S. M. a reçu le sous-préfet et le conseil municipal.

Les deux cours resteront à Compiègne jusques et y compris la journée du 15. Les nouveaux époux s'arrêteront le 16 à Lille, le 17 à Courtrai, le 18 à Bruges, le 19 à Gand, et feront le 20 leur entrée à Bruxelles.

— Il y aura trois cérémonies pour le mariage de la princesse Louise avec le roi de Belgique.

Le mariage civil, par M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, assisté par M. Cauchy (le grand-référendaire étant absent);

Le mariage religieux catholique, qui sera célébré par l'évêque de Meaux, et le mariage luthérien, par un ministre protestant.

Les témoins de la princesse Louise sont :

Le premier président de la cour de cassation ;

Le premier président de la cour des comptes ;

Le duc de Bassano et le duc de Mortemart, pairs de France ;

Les vice-présidents de la chambre des députés, MM. Bérenger, Dupin aîné, Benjamin Delessert ;

Le maréchal Gérard.

La suite du roi des Belges est peu nombreuse; elle ne se compose que de huit maîtres.

— On a retrouvé hier dans la Seine, avec une cinquantaine de médail-

les, un plateau d'argent qui fut autrefois découvert dans le Rhône et que l'on nommait improprement le bouclier de Scipion ou d'Annibal.

— A l'occasion de la mort du duc de Reichstadt, une messe a été dite à l'église Saint-Méry : il y avait une soixantaine de personnes environ. Le duc de Bassano et le général Bertrand y assistaient, ce dernier avait le grand cordon de la légion-d'honneur; on assurait qu'un service plus solennel aurait lieu incessamment dans la même intention. Du reste, les choses se sont passées avec le plus grand calme, aucun fait particulier n'a signalé cet événement qui, jusqu'ici, est demeuré inconnu.

— Il paraît que les opérations des conseils de révision pour le recrutement en France sont fort difficiles cette année : on craint de n'atteindre que difficilement le nombre fixé pour le contingent en hommes parfaitement valides. Les cas de réforme sont plus nombreux qu'à aucune autre époque. On attribue les défauts que présente la classe de cette année à ce que les jeunes gens qui en font partie sont nés en 1811 et 1812, époque à laquelle les hommes malades étaient seuls restés dans leurs foyers, et où des hommes trop jeunes et trop peu formés s'étaient mariés dans l'espoir d'échapper à la conscription.

— On écrit de Caen :

M. Bourienne, ancien secrétaire de Napoléon, a été transporté à la maison de santé du Bon-Sauveur, où il est traité pour aliénation mentale. J'ai eu occasion de le voir; c'est un vieillard dont la figure et l'extérieur annoncent l'homme de distinction : son corps courbé, sa tête chauve, ses traits flétris dénotent les veilles et les fatigues auxquelles ses fonctions l'assujettirent jadis; il s'exprime avec une grande facilité; ses récits sont pleins de traits piquans et de tableaux dont les couleurs vives et variées attestent beaucoup d'esprit et d'imagination. On ne soupçonnerait jamais son affection si, par intervalle, et surtout après avoir parlé quelque temps, il ne lui échappait des expressions incohérentes qui sont toujours le prélude de ses aberrations, de ses projets extravagans. Cependant il conserve le ton de la bonne compagnie, et ses intervalles de raison laissent encore voir de quels hommes Napoléon savait s'entourer.

#### LE DÉSARMEMENT.

Il n'est personne qui ne puisse résumer ses souvenirs depuis deux ans, et qui ne voie clairement alors les périls de la situation présente.

Tous les états de l'Europe ont doublé ou triplé leur armée depuis la révolution de juillet. — Pourquoi ?

Nicolas avait, il est vrai, une Pologne à réduire. Mais, depuis qu'il l'a écrasée, il a fait une levée de troupes plus considérable encore. Il ne s'est pas contenté de soumettre la Pologne, il la ravage et la dépeuple.

Puis voilà ses lignes qui s'étendent, qui s'échelonnent, et s'avancent comme pour former une armée de réserve. — Pourquoi ?

L'Autriche avait aussi à redouter l'insurrection italienne : elle avait dit que, les Légations une fois pacifiées, elle se prêterait au désarmement.

Mais l'Italie a été vaincue, les Légations forcées au silence; le duc de Modène a pendu les patriotes tout à son aise. L'Autriche a jeté dans les prisons de Venise qui elle a voulu. Tout était tranquille enfin en Italie.

Et pourtant M. de Metternich redouble ses armemens : son trésor est épuisé, il emprunte; ses troupes s'ébranlent et, quittant les Légations, elles marchent vers le Tyrol et débouchent en Suisse. — Pourquoi ?

La Prusse s'est crue vivement intéressée aux affaires du Luxembourg; elle a eu quelques inquiétudes aussi pour ses provinces rhénanes. Elle avait pu croire que notre armée, sortie tout-à-coup de ses frontières pour porter secours au roi Léopold, allait décider une insurrection dans ce pays qui ne tient à elle que par des liens plus faibles chaque jour.

Mais, au premier signe sévère de la Conférence, notre armée, rendue aussi sage que nos citoyens, est rentrée dans ses garnisons. Le Luxembourg est tombé dans le domaine de la Conférence aussi bien que la Hollande et la Belgique. Tout est rentré dans l'ordre, et le roi de Prusse avait tout sujet de rester en paix.

Et cependant les troupes prussiennes ne sont pas moins nombreuses que si la guerre allait éclater; la landwehr a été excitée, remuée. Le prince royal de Berlin ne rêve que voyages et combats. Au lieu de rester dans ses cantonnemens, l'armée se concentre sur des points rapprochés : elle s'exerce par divisions; on la dirait près de marcher. .... Encore une fois pourquoi ?

Est-ce seulement pour exécuter les mesures de la diète dans les petits états? Mais serait-il donc besoin pour cela de rassembler d'un côté 75,000 Prussiens et 80,000 Autrichiens ?

Serait-il nécessaire de s'approcher autant de nos frontières? Et la diète de Francfort, d'ailleurs, n'est-elle pas aux ordres de l'Autriche et de la Prusse? Pourquoi ont-elles publié des protocoles qui devaient causer cette résistance ?

Les protocoles et la résistance, mêmes des petits souverains, ne sont-ils pas bien calculés ?

Enfin l'Autriche, la Prusse et la Russie n'ont plus d'argent.

Comment tiendraient-elles tant de troupes sur pied si elles n'avaient aucun autre projet? Pourquoi mande-t-on de la Silésie que les Russes se vantent de cantonner en France pendant l'hiver? Pourquoi écrit-on de Kalish que le corps d'armée qui s'y trouve prend le nom de *grande armée française* ?

Tout cela est-il destiné à nous prouver les intentions pacifiques des puissances?... Et tout le monde ne comprend-il pas aujourd'hui le mensonge et la folie de cette première pensée du 13 mars, qui s'appelait le **DÉSARMEMENT!** (Tribune.)

#### BELGIQUE.

BRUXELLES, 9 août.

Il est encore arrivé hier soir un courrier extraordinaire à l'ambassade anglaise.

— Nous apprenons que les opérations de l'emprunt à contracter par la ville de Bruxelles sont confiées à la maison Rotschild de Paris, pour compte à demi avec la banque de Bruxelles.

— Les inspecteurs de bétail D. Crabbé et H. Sophie, de cette ville, accompagnés de l'agent de police Vanderbrugg, ont saisi hier, à la boucherie près des Recollets, une grande partie de viande gâtée, introduite et dépecée en ville par un boucher forain. Il serait à désirer que la régence fit défendre l'entrée des viandes abattues, attendu qu'un arrêté de 1810 a nommé des abatteurs jurés, qui s'exposent à perdre leur emploi s'ils ne font expertiser la viande.

— Le ministre de l'intérieur, informé que déjà, dans plusieurs communes, l'on chasse et même sous les yeux des agents chargés de constater ce délit, a invité de nouveau les gouverneurs de province à prendre sur-le-champ des mesures pour faire cesser ce braconnage et poursuivre et punir ceux qui s'en rendraient coupables ou le toléreraient.

— L'examen des personnes qui désireraient être admises à exercer la profession d'arpenteur, aura lieu à l'hôtel du gouvernement de la province du Brabant, rue du chêne, à Bruxelles, le lundi 27 août 1832, à 10 heures du matin.

### CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 7 août, à 9 heures du matin, au 8 août, à la même heure, 9 nouveaux cas, 5 décès.

St-Josse-ten-Noode, 8 août. — Un cas nouveau, aucun décès.

Etterbeek, 8 août, à midi. — Un cas nouveau, aucun décès.

Ixelles, 8 août. — Aucun cas nouveau.

Boisfort, 8 août. — La maladie vient de reparaitre dans cette commune et d'y atteindre plusieurs personnes, dont quelques-unes ont succombé.

Maline, 6 août. — Un décès.

Louvain, 7 août. — Ni cas nouveau, ni décès.

Anvers, du 7 au 8 août. — 10 nouveaux cas, 2 décès.

Termonde, 7 août. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Gand, 7 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 5 décès, un nouveau cas, 11 en traitement, 9 convalescens, 6 guéris.

Bruges, 5 au 7 août. — 4 cas nouveaux, aucun décès.

Mons, 6 au 7 août. — 4 cas nouveaux, aucun décès.

Tournay, 6 août, à midi, au 7 même heure. — 2 cas nouveaux, 1 décès.

### NAMUR, 10 août.

Le *Mémorial Administratif* de notre province, dont nous avons donné l'extrait avant-hier, contenait (n° 525) l'avis, donné par M. le gouverneur aux chefs des administrations municipales, que l'ouverture du paiement de TOUTES LES PENSIONS A LA CHARGE DE L'ÉTAT pour le 1<sup>er</sup> semestre de 1832, était ouvert, à compter du 5 de ce mois, chez M. l'administrateur du trésor. Nous apprenons que, par suite de cet avis, plusieurs militaires se sont présentés hier ou avant-hier au trésor, et qu'ils n'ont point reçu leur pension, parce que les pièces de liquidation n'étaient arrivées que pour les pensions civiles ou religieuses. Comment se fait-il, alors, que le *Mémorial* annonce positivement l'ouverture du paiement de toutes les pensions à la charge de l'état? Et ne doit-on pas regretter que cette erreur ait occasionné à de malheureux pensionnés militaires la fatigue et les frais d'un déplacement inutile? Il en est qui, d'après cet avis, ont fait avant-hier, 5, 6 ou même 7 lieues, et autant pour le retour: ils auront à revenir encore une fois. Pour plusieurs, cette double démarche et ces doubles frais auront absorbé le tiers et peut-être la moitié de leur chétive pension. H. L.

Le 2 de ce mois, vers les sept heures du soir, un vol avec effraction a été commis chez le St Louis-Joseph Dohet, cabaretier au hameau de Senelle, commune de Ciergnon: les voleurs, qui ne sont pas encore connus, ont enlevé une somme de mille francs environ.

— Le 7, la foudre a éclaté sur la tour de l'église de Purnode, district de Dinant; une partie de la charpente et de la toiture a été fracassée.

— Hier sont encore arrivés ici deux déserteurs prussiens venant de Luxembourg, se rendant à Charleroy, au dépôt du 2<sup>e</sup> chasseurs à pied.

A M. le Rédacteur du COURRIER DE LA SAMBRE.

Dinant, 9 août 1832.

Monsieur, votre journal ne me déplaît point, quoiqu'il déplaie à beaucoup de mes connaissances. Je le lis avec intérêt, et vous êtes la cause, fort innocente, de nombreuses altercations qui me surviennent avec quelques-uns de mes co-sociétaires. Je vous ai défendu fort et ferme; mais voici un reproche qu'on vous adresse, et auquel je n'ai rien pu répondre: répondez-y, si vous pouvez.

Mon co-sociétaire (celui qui n'aime pas du tout votre feuille) revenant d'un petit voyage, passa avant-hier par votre ville; après son dîner, il demanda un journal. On lui en donna un, qui n'est point le vôtre, et il y vit des choses qui, si elles sont vraies, ne font point honneur à votre exactitude. Aussi nous aborda-t-il aujourd'hui d'un air triomphant. « Eh! bien, messieurs, nous dit-il, voici une des mille preuves que je vous avais promises. Hier, 8 août, à Namur, j'ai lu dans mon journal la BOURSE D'ANVERS à la date du 8, et le pauvre COURRIER DE LA Sambre de la donnait qu'à la date du 6. Arrière! arrière! »

A ces preuves accablantes je n'opposai qu'un morne silence: qu'aurais-je dit? Vous veniez d'être convaincu d'un retard coupable. Ah! monsieur, mettez-vous dans ma position, moi qui lis encore votre journal et qui ne le dénigre point!

Agréé, etc.

G\*\*\*\*\*, un de vos abonnés.

D'abord, nous remercions notre abonné de l'intérêt qu'il paraît nous

porter. Voici, ensuite, un mot de réponse, qu'il peut, s'il le juge à propos, mettre sous les yeux de son co-sociétaire.

Avant-hier, 8, il était impossible qu'aucun journal de Namur donnât la bourse d'Anvers du 8: tout le monde connaît la distance d'Anvers à Namur, et tout le monde comprendra qu'avant-hier on ne pouvait donner que la bourse du 6; aujourd'hui nous donnons celle du 8, et personne n'a pu la donner plus tôt. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'une faute d'impression aura induit en erreur le co-sociétaire de notre abonné.

H. L.

— On annonce la prochaine arrivée en Belgique d'un général français qui prendrait le commandement d'une division de notre armée. (Em.)

— Aujourd'hui trois pelotons de guides royaux partiront de Bruxelles pour être échelonnés à Hal, Enghien et Ath, et servir d'escorte à L. M. à leur retour.

— Deux pelotons du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval sont partis ce matin de Gand pour Tournay. Au retour du Roi et de la Reine, de Compiègne, ils doivent servir d'escorte à L. M. depuis la frontière entre Lille et Tournay jusqu'à Leuze, où ils seront relevés par des troupes du 2<sup>e</sup> régiment de leur arme.

— On lit dans le *Phare* d'Anvers:

Jean-Baptiste Van Uytrecht, condamné à la peine de mort, et Philippe Degroof, condamné aux travaux forcés à perpétuité, et qui s'étaient évadés de la maison d'arrêt de cette ville la nuit du 8 au 9 juillet dernier, viennent d'être arrêtés et remis entre les mains de la justice.

— Un frippier de Tournay a été condamné à 100 florins d'amende, pour achat d'effets militaires dont il n'a pu indiquer les cédans.

— Le 2 de ce mois, des ouvriers mineurs occupés à travailler à la fosse Saint-Joseph (banlieue de Valenciennes), ont été victimes d'un événement bien malheureux. Le feu grisou a fait explosion, et quinze ouvriers ont été brûlés ou asphyxiés dans la galerie qu'ils exploitaient; neuf de ces malheureux sont morts; trois sont assez grièvement blessés pour laisser des craintes sur leur existence, et les trois autres sont hors de danger. Ce déplorable événement ne saurait être attribué à l'imprudence ni à aucun défaut de précaution, mais seulement à un de ces cas d'explosion contre lesquels sont impuissantes toutes les mesures de prudence.

— On écrit de La Haye, 7 août:

La réponse du roi n'est pas encore expédiée. On croit qu'elle partira demain. Son contenu n'est pas exactement connu. Mais on a l'assurance positive que tous les ministres ont conseillé l'acceptation. On espère toujours ici que les choses s'arrangeront à l'amiable.

On écrit de La Haye, le 7 août, que les obsèques du prince de Gavre y auront lieu le mercredi 8, à 10 heures, dans l'église paroissiale de St-Willebroed, au *Assendelstraat*.

Il y eu à Delft un grand incendie dans la fabrique de M. Maas, mais grâce à l'activité des secours, il n'y a eu qu'un seul magasin de brûlé.

Le choléra fait toujours des progrès, on comptait le 5 à Rotterdam, 213 personnes attaquées de cette maladie, et à La Haye, 28.

Voici le bulletin du 5, dans cette dernière ville: tombés malades, 17; décès, 7; rétablis, 3.

### VOYAGE DU ROI.

On écrit de Compiègne, 7 août:

Le Roi, parti hier de Cambrai à 8 heures 1/2 du matin, est arrivé à St-Quentin à 11 heures. La garde nationale faisait la haie conjointement avec la troupe de ligne. S. M. a été accueillie par de nombreuses acclamations. Elle a reçu les autorités civiles et militaires de Saint-Quentin, a déjeuné et est repartie à deux heures. Depuis Cambrai, son escorte était formée par les lanciers de Nemours; il en a été ainsi jusqu'à Compiègne. A une lieue de cette ville, les ducs d'Orléans et de Nemours étaient venus à la rencontre de S. M., et ils sont descendus au château à 6 heures. Le Roi a été on ne peut pas mieux accueilli par toute la famille royale.

La future Reine des Belges ressemble beaucoup à la reine sa mère et au duc de Nemours.

A l'arrivée du Roi Léopold, elle était costumée très simplement. Une robe de foulard bleu, une écharpe de gaze sur le cou, telle était sa parure. Ses cheveux très-blonds étaient relevés très simplement sur le derrière de la tête et séparés sur le front en deux touffes légères, sans ornement d'aucune espèce.

La cour est très-nombreuse, M<sup>me</sup> Le Hon a été invitée par la famille royale à assister à la cérémonie du mariage.

Il y eut, hier au soir, un dîner de 80 couverts; la plupart des officiers supérieurs présents à Compiègne et les autorités de la ville ont dîné avec Leurs Majestés.

Le château de Compiègne a été décoré tout exprès pour la cérémonie du mariage.

Il y a eu ce matin grande revue des troupes présentes à Compiègne, entre lesquelles se font remarquer deux régiments magnifiques de grosse cavalerie. Le duc d'Orléans a fait faire aux troupes des manœuvres et l'exercice à feu.

En ce moment L. M. et toute leur suite font une promenade dans la forêt, le temps est magnifique. Compiègne est encombré d'étrangers.

### TRIBUNAUX.

Voici le résumé des faits qui se rattachent à l'assassinat de la personne que l'on a trouvée assassinée près d'Adinkerke, en janvier dernier.

Le 21 janvier dernier, vers quatre heures de relevée, deux pêcheurs de la commune de Ghyvelde découvrent sur le territoire de la Belgique, commune d'Adinkerke, à cinq minutes de distance de la frontière de France, et à trente pas environ du rivage de la mer, le cadavre d'une femme ensablé dans les dunes et couvert d'oyas. Ce cadavre, dont la tête

était enveloppée d'un schall rouge et dont les pieds étaient à découvert, gisait dans un enfoncement très-profond. A cinq pas environ de ce lieu on remarquait que le sable avait été fortement piéliné, et de là jusqu'au cadavre il existait une traînée qui indiquait que les assassins avaient commis ce crime au premier de ces endroits et traîné ensuite leur victime jusqu'au second.

Il fut constaté que l'assassinat avait été commis au moyen d'un instrument tranchant et piquant; trois des huit coups dont le corps offrait des traces, et qui avaient été portés à travers les vêtements et dans la même direction, avaient percé le cœur; un bout de corde neuve, d'une aune de longueur et d'un petit doigt d'épaisseur, était attaché au cou de la victime, mais il n'a point paru qu'il y ait eu strangulation; cette corde n'a dû servir qu'à traîner le cadavre du lieu où le crime a été commis dans le ravin très-profond où on a ensablé le corps. Un autre bout de corde, semblable au premier, a été trouvé à quelques pas de distance, ainsi que les débris d'un mouchoir de mousseline rayée, d'un bonnet de femme et d'un peigne; dans la même journée, vers quatre heures de l'après-midi, un domestique de ferme, demeurant à Furnes, que la curiosité avait amené sur les lieux, trouva à huit pas de l'endroit où le cadavre avait été découvert, une alène de sellier, de grande dimension; cette alène, qui a été remise à l'autorité, a été rapprochée des blessures, et l'on a acquis la certitude qu'elle avait servi à commettre le crime.

Les vêtements de la victime, qui furent successivement retrouvés dans les dunes, cachés sous le sable, la firent reconnaître pour être la même femme qui, dans la matinée du 15 janvier, était arrivée à Furnes, accompagnée de deux étrangers, à l'hôtel ayant pour enseigne: *La Noble Rose*, et qui, le lendemain 17, vers huit heures du matin, toujours en société des mêmes individus, était partie pour Dunkerque.

Ces deux inconnus étaient les nommés Antoine-Joseph-Louis Armand et Jules Mark-Delaval, et ils furent arrêtés le 26 janvier à Dunkerque, à l'*Hôtel de Flandre*, sur la désignation du sieur Beeseau, docteur en médecine à Hoestaede, qui, pendant leur séjour à Furnes, le 16 du même mois, avait eu occasion de se rencontrer avec eux et la femme assassinée, à l'*Hôtel de la Noble Rose*.

Armand, natif de Paris, après avoir étudié jusqu'en quatrième au collège Bourbon, entra dans une étude d'avoué à l'âge de quinze ans; il travailla successivement dans deux études jusqu'à 19 ans, époque à laquelle il fut employé comme expéditionnaire dans les bureaux de la censure. Ce fut pendant ce même temps qu'il fit la connaissance de Fanny Barre, dont le père, paumier, rue Mazarine, avait un établissement qui prospérait; il n'obtint que très-difficilement de celui-ci la main de sa fille, à peine âgée de 16 ans. Quelque temps après son mariage, la censure ayant été supprimée, il fut reçu chez son beau-père, et vécut pendant neuf ans environ aux frais de ce dernier. Il remplissait le rôle de garçon paumier, ce qui lui valait à peu près 1200 fr. par an.

Les deux époux furent, au moins en apparence, long-temps unis, mais enfin, le délaissement du mari d'une part, et d'une autre, la jalousie de la femme, qui, cependant, aurait eu une faute à se reprocher, vinrent mettre la discorde entre eux. Armand, d'un caractère très-violent, eut des altercations tellement fortes avec sa femme, qu'il s'en suivit une séparation qui dura six mois; au bout de ce temps les époux se rapprochèrent, la révolution de juillet arriva, et Armand obtint la place de secrétaire du général Lamarque. Lorsque ce général fut révoqué de son commandement, Armand perdit son emploi et retomba à la charge de son beau-père. Il servit de nouveau comme garçon paumier; mais il fit la connaissance de Mark, alors acteur à l'Odéon, se lia intimement avec lui, et son goût pour le théâtre, que la famille Barre avait long-temps combattu, lui revint; il fut attaché comme acteur à l'Odéon, et il y remplit pendant quelque temps des rôles plus que secondaires. Obligés de quitter le sieur Barre père, les époux Armand prirent un appartement rue Férou, dans la même maison où demeurait déjà la famille Mark.

La jalousie de la femme Armand et les liaisons intimes qui paraissaient exister entre son mari et la dame Mark, ranimèrent bientôt les anciennes querelles; des scènes, peut-être plus fâcheuses que les premières, eurent lieu. Souvent Armand se plaignait des exigences de sa femme, et pour s'y soustraire, il lui disait: « qu'il la quitterait de nouveau et s'en irait bien loin. » Alors la femme répondait: « qu'elle le suivrait partout.

Mark-Delaval, enfant naturel, tenait de son père une rente viagère de 2000 fr. Etudiant en médecine, et à la veille d'obtenir le grade de docteur, il fut reçu du sieur Mongie, libraire très-famé, qui lui donna sa fille en mariage, avec une dot assez considérable; cette position heureuse ne fut pas de longue durée, Mark abandonna ses études, entreprit des spéculations qui ne lui réussirent pas, se livra à la débauche et finit par se faire acteur ambulante. Il était en dernier lieu attaché au théâtre de l'Odéon, lorsque pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, qui avaient obtenu prise de corps contre lui, il fut obligé de vendre son mobilier et de quitter Paris. Il y revint vers la fin de 1831 pour assister aux couches de sa femme; mais bientôt contraint de s'éloigner de nouveau, et sachant les dispositions d'Armand pour abandonner sa femme, il en profita pour engager celui-ci à partir avec lui. A cette occasion la dame Armand lui en voulut beaucoup. Le jour du départ fut fixé au 2 janvier 1832; mais la dame Armand en ayant eu connaissance, voulut suivre son mari, qui dut céder à ses obsessions.

Le 2 janvier, départ de Paris; on passe par Valenciennes, Mons, Tournay; on arrive le 6 à Courtray, et l'on descend à l'hôtel du Damier, où l'on séjourne plus d'une semaine.

Le 9 janvier, dans la matinée, Armand et Mark demandèrent au garçon de table de l'hôtel du Damier, s'ils pourraient se procurer de petites cordes; celui-ci leur indiqua le marchand, et, les voyant rentrer dès midi, il remarqua que Mark tenait alors à la main la corde qui, plus tard, a servi à traîner le cadavre de la dame Armand dans le ravin.

C'est à Courtray que Mark a acheté l'alène de sellier qui, plus tard aussi, a servi à commettre le crime.

A leur arrivée à Furnes, ils louèrent un cabriolet pour la Panne. Ils se mirent en route une demi-heure après; la dame Armand resta à l'hôtel, son mari avant de partir, avait annoncé à l'hôtesse qu'il leur fallait pour le lendemain une voiture pour Ostende. A la Panne, Mark et Armand mirent pied à terre, et se dirigèrent vers Dunkerque, le long du Strand, ils parcoururent les dunes pendant trois quarts d'heures environ. Ayant rejoint leur cocher près de la mer, qui était haute en ce moment, ils lui demandèrent si elle faisait le même mouvement en descendant. Le cocher répondit affirmativement, et il ajouta: « que la mer jetait, en descendant, aussi bien à la côte les objets qu'elle contenait, qu'en montant; parce qu'il avait compris à leur conversation, qu'ils pensaient le contraire. »

Dans la matinée du 17 janvier, ils partirent pour la Panne, et y arrivèrent de neuf à dix heures; de là ils se mirent en route pour Dunkerque, en suivant les bords du Strand; mais à une certaine distance ils les quittèrent pour entrer dans les dunes. Leurs démarches furent observées jusque vers onze heures; mais à cette heure ils pénétrèrent dans des lieux trop profonds pour qu'on pût encore les apercevoir des environs. Ce n'est qu'à très-peu de distance de l'endroit où le crime a été commis qu'on les a perdus de vue.

Une demi-heure ou trois quarts d'heure après, les douaniers français n'ont vu sortir de ces endroits que les hommes, qui se dirigèrent vers Dunkerque. Le même jour ils partirent ensemble pour Lille, et y arrivèrent le 18 janvier. Mark donna son passeport à Armand, s'en fit délivrer un autre à la préfecture de Lille, et tous les deux se rendirent séparément à Paris; ils restèrent à Paris pendant les journées du 20, 21, 22 et 23 janvier, et dans la soirée de ce dernier jour, ils repartirent ensemble pour Dunkerque, où ils furent arrêtés.

Dans leurs premiers interrogatoires, Mark et Armand prétendirent que le 17 janvier, à peu de distance de la Panne, la femme de ce dernier, se trouvant fatiguée, les avait quittés et était retournée à la Panne pour y prendre une voiture et continuer sa route; que ne la voyant point arriver à Dunkerque, ils étaient partis pour Paris, et que surpris de ne l'y point trouver, ils revenaient sur leurs pas pour la chercher, lorsqu'ils furent arrêtés. Ensuite Mark déclara qu'il était l'auteur du crime. Sa version, à cet égard, concertée avec Armand, fut confirmée par celui-ci; mais bientôt Mark se rétracta et accusa Armand. Enfin, tous deux se sont réciproquement accusés d'avoir commis le crime.

#### COMMERCE.

##### PRIX DES HUILES A BRUXELLES, 8 août.

Huile de colza présente, fl. 51 172; dito, nouv. claire, 00; dito, non claire, 00 070; dito, sept., 52 070; dito, oct., 51 374; dito, nov. et déc., 51 172.  
Huile de lin présente, 51 à 50 374; dito, sept., 51 174.  
Graine de colza nouvelle, de fl.  
Ce qui précède est en argent de Brabant.

##### PRIX DES HUILES A LILLE, 7 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza . . . . .	20 00	22 50	77 00	76 75	10 00	10 50
OEillette . . . . .	27 00	00 00	112 00	00 00	9 50	10 00
Id. bon goût . . . . .	" "	" "	00 00	00 00	" "	00 00
Lin . . . . .	20 00	00 00	80 00	00 00	15 50	16 00
Caméline . . . . .	18 00	18 75	82 50	00 00	10 00	00 00
Chanvre . . . . .	13 00	14 00	78 50	00 "	9 50	00 00
Huile épurée pour quinquets			83 00	82 75		
Idem " " réverbères			81 00	80 75		

#### BOURSES.

##### ANVERS, 8 août.

Emprunt de 12 millions	98	Emprunt romain	79 1/4 à 172
" de 10 millions	99	Lots	379 A
" Rotschild	77	Napolitains	78 3/4
Autriche métalliques	89	Guebhard	78 1/2 à 79
Lots de Pologne	99 A	Rente perp. espag. à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 7/8	67 1/2 A	" " à Amsterdam	50 3/4 A

##### PARIS, 7 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 99 fr. 60 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 90 50. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 80. — Act. de la banque, 1667 50. — Certifie. Falconnet, 81 25. — Cortès d'Espagne, 13 070. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 172. — Rente perpétuelle d'Espagne, 56 172. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 78 174. — Emprunt romain, 79 174.

##### AMSTERDAM, 7 août.

Dette active 44 070. Billets de change 17 5716. Synd. d'amortissement 73 172. Rente perp. d'Amsterdam 49 15716. Métalliques 84 778.

##### LONDRES, 7 août.

Consolidés, 84 778, mouvement de hausse.

##### VIENNE, 30 juillet.

Métalliques. — 87 178. Act. de la banque 1132 176.

##### MARCHÉ DE NAMUR, du 9 août.

Froment, la rasière . . . . .	11 39 68
Seigle, idem . . . . .	6 14 00
Avoine, idem . . . . .	3 92 32
Pommes de terre. . . . .	1 80 00
Beurre (liv. des P.-B.). . . . .	00 66 47